

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

BILAN ARRETE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

Actif	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Situation arrêtée au 31/12/2021					
AC1-Actifs incorporels					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4.1.1	2 374 256	31 985	2 342 271	0
		2 374 256	31 985	2 342 271	0
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines	4.1.2	731 308	88 501	642 807	25 897
		731 308	88 501	642 807	25 897
AC3-Placements					
AC33-Autres placements financiers	4.1.3	65 648	0	65 648	31 713
AC336- Autres		65 648	0	65 648	31 713
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4.1.6	10 624 604	0	10 624 604	14 679 170
AC72-Charges reportées					
AC722-Autres charges à répartir		13 914	0	13 914	13 914
AC73-Comptes de régularisation Actif					
AC733-Autres comptes de régularisation		67 292	0	67 292	51 853
		10 705 810	0	10 705 810	14 744 937
Total de l'actif		13 877 023	120 486	13 756 537	14 802 547

BILAN ARRETE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Situation arrêtée au 31/12/2021				
Capitaux propres				
CP1- Capitaux propres			30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé			-15 000 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté			-384 156	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice			14 615 844	15 000 000
CP6- Résultat de l'exercice			-2 763 800	-384 156
Total capitaux propres avant affectation		4.2.1	11 852 044	14 615 844
PA6-Autres dettes				
PA63-Autres dettes				
<i>PA632-Personnel</i>			270 812	0
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>			214 264	122 835
<i>PA634-Créditeurs divers</i>			1 419 418	63 868
PA64-Ressources spéciales			0	0
		4.2.2	1 904 493	186 702
Total du passif			1 904 493	186 702
Total des capitaux propres et du passif			13 756 537	14 802 547

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	31/12/2021	31/12/2020
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		0	0
PRNT1- Produits des placements			
PRNT11- Revenus des placements	4.3.1	334 641	0
		334 641	0
CHNT3- Autres charges non techniques	4.3.2	-3 093 442	-379 156
Résultat provenant des activités ordinaires		-2 758 800	-379 156
CHNT4- Impôts sur le résultat		0	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		-2 758 800	-379 156
CHNT5- Pertes Extraordinaires	4.3.3	-5 000	-5 000
Résultat net de l'exercice		-2 763 800	-384 156

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-1 457 477	-238 518
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-11 000	
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-929 643	-54 060
Produits financiers reçus		338 176	0
Impôts sur les bénéfices payés		0	0
Autres mouvements		-6 730	-314
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-2 066 674	-292 891
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 987 893	-27 938
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 987 893	-27 938
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	15 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	15 000 000
Variation de trésorerie			
		-4 054 567	14 679 170
Trésorerie de début de l'exercice		14 679 170	0
Trésorerie de fin d'exercice	4.4	10 624 604	14 679 170

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 Décembre 2021 est présidé par Mme Moufida Hamza et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat
M. Laurent Doubrovine représentant SOGECAP	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
M. Pascal Guillaud représentant UIB	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Ingrid Bocris	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M. Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023

- Directeur Général : M. Yann LOUARN

2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2021 a connu les faits marquants suivants:

- Au niveau du Secteur des assurances:

- Le Comité Général des Assurances (CGA) a communiqué aux compagnies d'assurance un projet de mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux obligations de communication sur le rapport annuel (DOCIN). Ce projet vise l'optimisation et l'automatisation du processus de communication du rapport annuel au CGA (réf : article 60 du code des Assurances).
- La loi de finance pour l'année 2022 a augmenté le plafond de déduction de l'assiette imposable des intérêts des comptes d'épargne de 5 000 dinars à 10 000 dinars.

- Au niveau du marché financier:

- Au terme de l'année 2021, l'activité boursière a clôturé sur une note positive. A ce titre l'indice phare de la Bourse de Tunis a enregistré une hausse de 2,34%, contre deux années en territoire négatif, soit 3,33% et 2,06% respectivement en 2020 et 2019.
- Le taux moyen du marché monétaire (TMM) a légèrement augmenté en 2021, pour se situer au niveau de 6,25%, contre 6,12% au cours du mois de décembre 2020.
- Le taux de change du dinar Tunisien a connu, en 2021, une dépréciation de 7,44% par rapport au dollar américain et une appréciation de 1,4% vis-à-vis de l'euro.
- Reprise de l'application de la retenue à la source déductible au titre des revenus des capitaux mobiliers (loi de finance 2022): Le taux de retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers est de 20%. Cette retenue à la source n'est plus libératoire comme cela a été prévu dans la loi de finances 2021

- Au niveau de l'activité de la société:

- La société UIB Assurances a obtenu l'accord du Ministère des Finances sur la prorogation du délai réglementaire de lancement des activités au 4^{ème} trimestre 2022, notifié par courrier N° 2021-08-2100-0002690 le 26/11/2021.
- L'effectif au 31/12/2021 se compose de neuf personnes dont huit recrutées au cours de l'exercice 2021.
- Le résultat avant impôt et éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2021 à -2 758 800 DT et le résultat net à -2 763 800 DT.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

3.1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société. Par dérogation à la norme comptable N° 6.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 20%

3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composantes des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

3.3. Placements

3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

3.3.2 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

A la date de clôture, la société UIB Assurances a seulement des cautions sur loyers.

4. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

4.1. Actifs

4.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2021 une valeur comptable nette de 2 342 271 DT. Ils se détaillent comme suit:

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2021
	31/12/2020	Acquisitions 2021	31/12/2021	31/12/2020	Dotations 2021	31/12/2021	
Logiciels	0	2 374 256	2 374 256	0	31 985	31 985	2 342 271
Total	0	2 374 256	2 374 256	0	31 985	31 985	2 342 271

4.1.2 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2021 à 642 807 DT contre 25 897 DT au 31 décembre 2020.

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2021
	2020	Acquisitions 2021	2021	2020	Dotations 2021	2021	
Ordinateurs et accessoires	27 938	85 024	112 962	2 041	14 187	16 228	96 734
Imprimantes et scanners	0	6 586	6 586	0	1 004	1 004	5 582
Matériel de transport	0	99 899	99 899	0	11 222	11 222	88 678
Serveurs et composantes des serveurs	0	388 005	388 005	0	57 021	57 021	330 985
Réseaux - Téléphones	0	29 034	29 034	0	2 625	2 625	26 409
Matériel de bureau et informatique	0	6 223	6 223	0	402	402	5 821
Aménagement siège social	0	88 598	88 598	0	0	0	88 598
Total	27 938	703 370	731 308	2 041	86 460	88 501	642 807

4.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2021 à 65 648 DT contre 31 713 DT au 31 décembre 2020. Il s'agit des cautions sur loyer.

4.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture Amort Prov		Augmentations Amort Prov		Diminutions Amort Prov		A la clôture Amort Prov		
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0		0							0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	0	2 374 256		2 374 256			31 985				31 985	0	2 342 271
1.3 Fonds de commerce	0	0		0							0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0		0							0	0	0
Total 1 :	0	2 374 256	0	2 374 256			31 985				31 985	0	2 342 271
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	27 938	703 370		731 308	2 041		86 460				88 501	0	642 807
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0		0							0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0		0							0	0	0
Total 2 :	27 938	703 370	0	731 308	2 041	0	86 460	0	0	0	88 501	0	642 807
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.				0							0	0	0
3.2 Placements dans les entreprises liées				0							0	0	0
3.2.1 Parts				0							0	0	0
3.2.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de partici.				0							0	0	0
3.3.1 Parts				0							0	0	0
3.3.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.4 Autres placements financiers	31 713	33 935	0	65 648							0	0	65 648
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.				0							0	0	0
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe				0							0	0	0
3.4.3 Prêts hypothécaire				0							0	0	0
3.4.4 Autres prêts				0							0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers				0							0	0	0
3.4.6 Autres	31 713	33 935		65 648							0	0	65 648
3.5 Créances pour espèces déposées				0							0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC				0							0	0	0
Total 3 :	31 713	33 935	0	65 648	0	0	0	0	0	0	0	0	65 648
TOTAL:	59 651	3 111 562	0	3 171 213	2 041	0	118 445	0	0	0	120 486	0	3 050 727

4.1.5 Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	-	-	-	-
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	-	-	-	-
Titres non cotées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenus fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	65 648	65 648	65 648	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total placements	65 648	65 648		0
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	-	-	-	-
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-

4.1.6 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 10 705 810 DT contre 14 744 937 DT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 4 039 127 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 624 604	14 679 170	-4 054 566	(A)
Autres charges à répartir	13 914	13 914	0	(B)
Autres comptes de régularisation	67 292	51 853	15 439	(C)
Total	10 705 810	14 744 937	-4 039 127	

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Il s'agit des autres charges à répartir liées au frais de constitution de l'UIB Assurances.

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2021 à 67 292 DT contre 51 853DT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 15 439 DT.

Il se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Produits à recevoir	4 398	7 612	-3 214
Charges constatées d'avances	62 894	44 241	18 653
Total	67 292	51 853	15 439

4.2. Capitaux propres et passifs

4.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
SOGECAP	153 000	15 300 000	7 650 000
Union Internationale de Banques	146 995	14 699 500	7 349 750
Mme Moufida Hamza	1	100	50
Mme Marlène Pradeilles	1	100	50
M. Laurent Doubrovine	1	100	50
Mme Ingrid Bocris	1	100	50
M.Taoufik Lachker Hidara	1	100	50
Total	300 000	30 000 000	15 000 000

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Capitaux propres	15 000 000			15 000 000
Résultat reporté	0	-384 156		-384 156
Résultat de l'exercice	-384 156	384 156	-2 763 800	-2 763 800
Total	14 615 844	0	-2 763 800	11 852 044

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11 852 044DT.

4.2.2 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2021 à 1 904 493 DT contre 186 702 DT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 1 717 791 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Personnel	270 812	0	270 812	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	214 264	122 835	91 429	(A)
Créditeurs divers	1 419 418	63 868	1 355 550	(B)
Total	1 904 493	186 702	1 717 791	

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Etat, impôts et taxes retenue à la source	60 139	38 360	21 779
Etat, organismes sociaux	154 125	84 475	69 650
Total	214 264	122 835	91 429

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Charges à payer	178 311	12 910	165 401
Divers Fournisseurs	1 241 107	50 958	1 190 149
Total	1 419 418	63 868	1 355 550

4.3. Notes sur l'Etat de résultat

4.3.1 PRNT11- Revenus des placements

Les revenus des placements s'élevaient à 334 641 DT au 31 décembre 2021, ils représentent les intérêts sur l'avoir en banque suite à l'application de la convention du "compte à rendement optimum" (CRO) signé le 15/07/2021.

4.3.2 CHNT3 : Autres charges non techniques

Toutes les charges par nature ont été affectées aux autres charges non-techniques. Elles s'élevaient au 31 décembre 2021 à 3 093 442 contre 379 156 DT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 2 714 286 DT.

Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation
Services extérieurs	283 235	10 508	272 727
Autres services extérieurs	584 423	80 678	503 745
Charges de personnel	1 988 804	278 642	1 710 162 (A)
Impôts, taxes et versements assimilés	118 535	7 287	111 248
Dotations aux amortissements	118 445	2 041	116 404
Total	3 093 442	379 156	2 714 286

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation
Salaires et compléments de salaires	1 603 057	222 984	1 380 073
Charges connexes aux salaires	16 911	0	16 911
Charges Sociales	368 836	55 658	313 178
Total	1 988 804	278 642	1 710 162

4.3.3 CHNT5 : Pertes extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 5 000 DT et correspond à la contribution conjoncturelle 2021.

4.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 10 624 604 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent -2 066 674DT. Ils proviennent des rubriques suivantes:

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élevaient à -1 457 477DT
- Les taxes sur les assurances versées au trésor s'élevaient à -929 643 DT
- Les produits financiers reçus s'élevaient à 338 176 DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élevaient à -1 987 893 DT.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Mars 2022 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

UIB Assurances
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18/08/2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 11 852 044 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 2 763 800 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

UIB Assurances
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants :

- UIB Assurances a conclu un contrat cadre de prestation de services qui seront assurés par UIB Banque. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) sera exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de UIB Assurances. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par UIB Assurances et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière. En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), UIB Assurances versera à UIB Banque une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.
- UIB Assurances a conclu un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui seront assurés par UIB Banque. Les prestations d'infogérance qui seront assurées par UIB Banque au profit de UIB Assurances se détaillent comme suit :
 - Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
 - Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
 - Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
 - Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
 - Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
 - Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
 - Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.

- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

UIB Assurances a constaté, au titre de l'exercice 2021, une charge de rémunération des prestations d'infogérance d'un montant de 95 952 dinars en TTC.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m²) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location a été mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global.
Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2021 s'élève à 27 030 dinars.
- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB Bank en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1 000 dinars par an.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020 ;
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 123 409 Euro en plus 33 264 DT servie sur 12 mois ;
 - Par ailleurs le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - a. La prise en charge d'un logement temporaire pour une durée maximale d'un mois à son arrivée ;
 - b. Une assurance du logement et des biens ;
 - c. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
 - d. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE ;
 - e. D'une prime d'installation d'un montant net équivalent à 3 500 Eur payée le premier mois de prise de fonction ;
 - f. Un véhicule de fonction ;

g. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.

- Le conseil d'administration en date du 07 Mars 2022 a décidé d'attribuer au Directeur Général, une rémunération variable pour un montant de 35 000 Euro, au titre de l'exercice 2021.

2. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme (*)	1 255 622	143 184	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 255 622	143 184	-	-	-	-

(*) *charges fiscales et sociales comprises*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis, le 14 Avril 2022

Fehmi Laourine